

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 30 août 2016

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis QUIEVREUX J. Luc – ALLHEILLY Nicolas -

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du PV de la séance du 26 juillet 2016
- 3) Création d'une serre avec stockage matériel espace vert
- 4) Ravalement de la façade arrière de l'église
- 5) Vente de terrain communal
- 6) Réfection chemins communaux – décision modificative
- 7) Communications et divers

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande de rajouter les points 6 à l'ordre du jour, à savoir :

- 6) Réfection chemins communaux – décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter le point ci-dessus à l'ordre du jour.

2016-05-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2016-05-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016 est adopté à l'unanimité

2016-05-03 – Création d'une serre avec stockage et rangement du matériel destiné à l'entretien des espaces verts

Le maire soumet au conseil municipal un projet concernant la construction d'une serre avec un local de stockage et de rangement du matériel utilisé pour l'entretien des espaces verts.

Ce projet établi par le Cabinet Adam Architecture s'élève à 136.080 € HT soit 163.296 € TTC. Il est situé à l'arrière de l'église englobant l'actuel bâtiment situé près de la sacristie. Il permettrait de stocker les fleurs et les plantes et de les bouturer en hiver afin de limiter les frais au printemps et également à ranger le matériel destiné à l'entretien des espaces verts. La commune a obtenu une deuxième fleur et souhaite acquérir une troisième fleur pour améliorer la qualité de vie et le bien être des habitants et des touristes de passage.

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet, à l'unanimité des membres présents :

Retient le projet présenté pour un montant de 136.080 € H.T.

Sollicite une subvention régionale de 20.000 €

Décide d'inscrire une dépense de 100.000 € au budget communal dans un premier temps afin de pouvoir régler les honoraires du maître d'œuvre Adam Architecture en prélevant la somme de 100.000 € de l'opération 26 atelier municipal avec rangement pour l'affecter sur l'opération serre avec stockage de matériel pour l'entretien des espaces verts selon délibération du 11 juillet 2016

De réaliser les travaux à conditions que la subvention régionale soit accordée,

Décide de commencer les travaux en 2016 dès que la subvention régionale sera notifiée,

Décide de retenir le Cabinet Adam Architecture pour conduire ce projet et autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux et du marché.

2016-05-04 – Ravalement de la façade arrière de l'église

Le maire présente au conseil municipal un projet établi par le Cabinet Adam Architecture concernant le ravalement de la façade arrière de l'église pour un montant de 12.000 € H.T.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents,

Décide de réaliser les travaux de ravalement pour un montant de 12.000 € H.T., soit 14.400 € TTC dès que le projet de la construction d'une serre avec un local de rangement du matériel utilisé pour l'entretien des espaces pourra démarrer.

Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif de la commune en prélevant la somme de 17.000 € de l'opération 25 Restauration de Fossé et de l'affecter sur l'opération 30 Travaux Eglise chapitre 21318 afin de permettre de régler dans un premier temps les honoraires au maître d'œuvre.

Retient le cabinet Adam Architecture en qualité de maître d'œuvre.

Autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux et du Marché.

2016-05-05 – Vente de terrain communal

Le maire soumet au conseil municipal le courrier d'un citoyen de la commune qui a réalisé un portail d'entrée à sa propriété sur le domaine communal. Celui-ci souhaite acquérir la parcelle communale sur laquelle est situé ce portail suite aux observations faites par la commune de se mettre en conformité en matière d'urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide à titre exceptionnel de vendre à l'intéressé la parcelle objet du litige conformément à sa demande au prix du marché sur la commune. Les démarches incombant à cette transaction doivent être réalisées par l'acquéreur et doivent être entièrement pris à sa charge. Le prix de l'are sera communiqué à l'intéressé dès qu'il aura fourni le procès-verbal d'arpentage déterminant la surface exacte à acquérir.

2016-05-06- Réfection des chemins communaux – Décision modificative

Le Maire informe le conseil municipal qu'il était impératif de procéder à la réfection des chemins ruraux sur le ban de la commune en raison de la grêle qui a considérablement endommagée les voies. Il explique au conseil municipal que pour des raisons de sécurité il a dû réaliser ces travaux. Le montant de la dépense s'élève à 1.943 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette dépense et décide d'inscrire celle-ci au budget primitif en créant un programme réfection des chemins ruraux. La somme de 1.943€ sera prélevée du programme restauration des fossés.

2016-04-7 – Communications et divers

M. FRENKEL indique au conseil municipal que le site internet de la commune ne fonctionne pas correctement. Les mises à jour ne sont pas accessibles à tous les utilisateurs du site. M. le Maire indique qu'il va en parler lors de la prochaine réunion communautaire.

Le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 la commune devra respecter la loi sur la transition énergétique qui prévoit notamment l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans l'ensemble des espaces publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

ALLHEILLY Nicolas

BURGER Patrick

BIANCHI Nathalie

QUIEVREUX J. Luc

BLOTTIER Martine

FRITZ Julien

FRENKEL J. Louis